



PSP1BA

2024 - 2025

PSP1BA - Introduction

INTRODUCTION

Introduction

Le bachelier en sciences psychologiques et de l'éducation, orientation générale [PSP1BA] vise à vous fournir les connaissances scientifiques pour comprendre les personnes qui nous entourent, leurs façons d'appréhender le monde et de s'y comporter, leurs manières d'apprendre et de se développer, les aider à prévenir, voire à faire face à des difficultés passagères ou persistantes dans certaines situations, dans leurs relations personnelles, sociales, professionnelles, dans leurs processus d'apprentissage et de développement.

Au terme du premier cycle, vous

- aurez appris à travailler seul ou en groupe sur des questions de plus en plus complexes ;
- aurez développé vos capacités de communication orale et écrite, y compris en anglais ;
- aurez acquis une maîtrise des méthodologies propres à l'exercice de n orale et écritfbachvluPm [t0 -1 0 et ierc 1 , - UF5 8 Tf 1 056 nappé v9325

PSP1BA - Profil enseignement

COMPÉTENCES ET ACQUIS AU TERME DE LA FORMATION

1. Vision du diplômé bachelier en sciences psychologiques et de l'éducation, orientation générale

Se préparer au mieux pour aborder la formation proposée en master en sciences psychologiques pour « Devenir un acteur de changement du comportement individuel ou collectif », tel est le défi que l'étudiant bachelier en sciences psychologiques et de l'éducation, orientation générale se prépare à relever.

Le programme de Bachelier permet au diplômé d'acquérir un bagage théorique et méthodologique solide dans les différents domaines des sciences psychologiques et de l'éducation, et de comprendre les grands courants théoriques des disciplines proches. Le diplômé bachelier intégrera les bases principales de l'intervention, en adoptants 8Cmé n5nes

- C1. présenter oralement et par écrit une synthèse en l'adaptant à différents publics et aux intentions poursuivies;
- C2. structurer et présenter des données recueillies.

C1• synthétiser des résultats provenant de différentes sources d'évaluation en vue de tester l'hypothèse de travail, d'argumenter un diagnostic différentiel, ou de motiver une décision• faire des liens entre les matières et les activités suivies dans le programme de Bachelier• se détacher de communications naïves (relevant du sens commun) pour tendre vers une posture professionnelle et justifier cette distinction C2• structurer les éléments recueillis lors d'une analyse de la demande• comprendre, interpréter et rapporter de manière standardisée (e.g., normes APA) les résultats issus d'une analyse statistique

D. Interagir efficacement avec différents acteurs en réseaux impliqués dans une situation donnée, sur des plans interpersonnel et professionnel

- D1. se mettre à l'écoute d'autrui en situations d'apprentissage et en milieux professionnels;
- D2. interagir et collaborer en réseau de façon adaptée en situations d'apprentissage et en milieux professionnels;

PSP1BA Programme

PROGRAMME DÉTAILLÉ PAR MATIÈRE

- Obligatoire
- ✂ Au choix
- △ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2024-2025
- ⊖ Non organisé cette année académique 2024-2025 mais organisé l'année suivante
- ⊕ Organisé cette année académique 2024-2025 mais non organisé l'année suivante
- △ ⊕ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2024-2025 et l'année suivante
- Activité avec prérequis
- 🌐 Cours accessibles aux étudiants d'échange
- 🚫 Cours NON accessibles aux étudiants d'échange
- [FR] Langue d'enseignement (FR, EN, ES, NL, DE, ...)

Cliquez sur l'intitulé du cours pour consulter le cahier des charges détaillé (objectifs, méthodes, évaluation, etc.)

Bloc
annuel

Bloc
annuel

1 2 3

○ LPSP1306

Statistique: Analyse descriptive et modélisation GLM de données multivariées

Aurélié Bertrand
Céline Bugli
Nathalie Lefèvre

o Langues

o LANGL1842

Anglais pour psychologues & logopèdes 🟡

PSP1BA - 3e bloc annuel

- Obligatoire
- ✂ Au choix
- △ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2024-2025
- ⊖ Non organisé cette année académique 2024-2025 mais organisé l'année suivante
- ⊕ Organisé cette année académique 2024-2025 mais non organisé l'année suivante
- △ ⊕ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2024-2025 et l'année suivante
- Activité avec prérequis
- 🌐 Cours accessibles aux étudiants d'échange
- 🌐 Cours NON accessibles aux étudiants d'échange
- [FR] Langue d'enseignement (FR, EN, ES, NL, DE, ...)

Cliquez sur l'intitulé du cours pour consulter le cahier des charges détaillé (objectifs, méthodes, évaluation, etc..)

o Trort351 (objectifs, méthodes, évaluation, etc..)



⊗ Module en neuropsychologie

⊗ LPSP1327	Clinical neuropsychology	Martin Edwards Laurens Van Calster (supplée Dana Samson)	FB [q1] [30h] [5 Crédits]
⊗ LPSP1328	Neuropsychologie de l'enfant	Emilie Lacroix	FB [q2] [30h] [4 Crédits] > English- friendly

⊗ Cours au choix

⊗ LPSP1330	Psychology of group processes and interpersonal relations	Karl-Andrew Woltin	FB [q1] [22.5h] [3 Crédits] > Facilités pour suivre le cours en français
⊗ LPSP1331	Analyse comparée des systèmes d'enseignement et de formation	Xavier Dumay	FB [q2] [22.5h] [3 Crédits]
⊗ LPSP1332	Anthropologie culturelle et sociale	Jean-Luc Brackelaire	FB [q2] [22.5h] [3 Crédits]
⊗ LPSP1333	Psychology of Creativity	Baptiste Barbot	FB [q2] [22.5h] [3 Crédits] > Facilités pour suivre le cours en français
⊗ LPSP1334	Memory and emotions	Olivier Luminet	FB [q2] [22.5h] [3 Crédits]
⊗ LPSP1336	Psychologie et évaluation en petite enfance	Nathalie Grosbois	FB [q2] [22.5h] [3 Crédits] > English- friendly
⊗ LPSP1337	Psychologie Politique	Stephan Van den Broucke	FB [q1] [22.5h] [3 Crédits] > English- friendly
⊗ LPSP1338	Psychologie de la religion	Vassilis Saroglou	FB [q1] [22.5h] [3 Crédits]

⊗ Autres disciplines

Sous réserve de l'accord de la Vice-doyenne, l'étudiant peut choisir une des options suivantes :

⊗ Ouverture à la criminologie

○ LECRI1501	Histoire de la criminologie	Antoine Renglet	FB [q2] [30h] [5 Crédits]
○ LECRI1504	Eléments de droit pénal et de procédure pénale	Jean-Marc Hausman Christelle Macq	FB [q1] [60h] [6 Crédits]
○ LECRI1505	Approche criminologique de la marginalisation et de l'exclusion sociale	Chloé Branders	FB [q2] [30h] [5 Crédits]

⊗ Mineure en esprit d'entreprendre

Les étudiants qui souhaitent suivre la mineure « Esprit d'entreprendre » doivent déposer une demande motivée auprès du vice-doyen PSP qui examinera le programme de l'étudiant.

⊗ Programme : <http://www.uclouvain.be/prog-min-impme100i-ppm>

⊗ Ouverture à d'autres disciplines

⊗ Cours choisis dans un autre programme

PSP1BA - Informations diverses

CONDITIONS D'ACCÈS

Décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études.
Les conditions d'admission doivent être remplies au moment même de l'inscription à l'université.

SOMMAIRE

- [Conditions d'accès générales](#)
- [Conditions d'accès spécifiques](#)
- [Accès par valorisation des acquis de l'expérience](#)
- [Conditions particulières d'accès à certains programmes](#)

Conditions d'accès générales

Sous réserve d'autres dispositions légales particulières et en vue de l'obtention du grade académique qui les sanctionne, ont accès à des études de premier cycle les étudiant-es qui justifient :

- 1° soit du certificat d'enseignement secondaire supérieur délivré à partir de l'année scolaire 1993–1994 par un établissement d'enseignement secondaire de plein exercice ou de promotion sociale de la Communauté française le cas échéant homologué s'il a été délivré par un établissement scolaire avant le 1er janvier 2008 ou revêtu du sceau de la Communauté française s'il a été délivré après cette date, ainsi que les titulaires du même certificat délivré, à partir de l'année civile 1994, par le jury de la Communauté française;
- 2° soit du certificat d'enseignement secondaire supérieur délivré au plus tard à l'issue de l'année scolaire 1992–1993 accompagné, pour l'accès aux études de premier cycle d'un cursus de type long, du diplôme d'aptitude à accéder à l'enseignement supérieur;
- 3° soit d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement supérieur en Communauté française sanctionnant un grade académique délivré en application du présent décret, soit d'un diplôme délivré par une institution universitaire ou un établissement organisant l'enseignement supérieur de plein exercice en vertu d'une législation antérieure;
- 4° soit d'un certificat ou diplôme d'enseignement supérieur délivré par un établissement d'enseignement de promotion sociale;
- 5° soit d'une attestation de succès à un des [examens d'admission](#) organisés par les établissements d'enseignement supérieur ou par un jury de la Communauté française; cette attestation donne accès aux études des secteurs, des domaines ou des cursus qu'elle indique;
- 6° soit d'un diplôme, titre ou certificat d'études similaire à ceux mentionnés aux littéras précédents délivré par la Communauté flamande, par la Communauté germanophone ou par l'Ecole royale militaire;
- 7° soit d'un diplôme, titre ou certificat d'études étranger reconnu équivalent à ceux mentionnés aux littéras 1° à 4° en application d'une législation fédérale, communautaire, européenne ou d'une convention internationale;

Remarques :

Les demandes d'équivalence doivent être introduites auprès du [Service des équivalences](#) du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique de la Communauté française de Belgique dans le respect des délais fixés par celui-ci.

Les deux titres suivants sont reconnus équivalents d'office au Certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS) :

- baccalauréat européen délivré par le Conseil supérieur de l'Ecole européenne,
- baccalauréat international délivré par l'Office du baccalauréat international de Genève.

8° soit du diplôme d'aptitude à accéder à l'enseignement supérieur (DAES) conféré par le jury de la Communauté française.

Conditions d'accès spécifiques

- L'accès aux études de 1er cycle (bacheliers) aux candidats de nationalité hors Union européenne qui ne sont pas assimilés aux ressortissants belges est conditionné aux critères suivants :
 - ne pas avoir obtenu de diplôme d'enseignement secondaire depuis plus de 3 ans maximum. Exemple: pour une demande d'admission pour l'année académique 2024-2025, vous devez avoir obtenu votre diplôme lors des années académiques 2021-2022, 2022-2023 ou 2023-2024. En Communauté française de Belgique, l'année académique s'étend du 14 septembre au 13 septembre.
 - ne pas être déjà titulaire d'un diplôme de 1er cycle
- Les candidats, quelle que soit leur nationalité, disposant d'un diplôme d'études secondaires d'un pays hors Union européenne, doivent avoir obtenu une moyenne de 13/20 minimum ou, à défaut, d'avoir obtenu cette moyenne, avoir réussi une année d'études en Belgique (par exemple spéciale Mcéciale Mc secondaryAmseignune ann62.84l.5 m6n62517000732 Tm [(*)] TJ /F1 8 Tf 1 0 0 -1 12.800092.1559

- [Master \[120\] en études européennes \(sur dossier\)](#)
- [Master \[120\] en sciences de la population et du développement](#)
- [Master \[120\] en sciences du travail \(horaire décalé\) \(sur dossier\)](#)
- [Master \[120\] en éthEu /F1 8 Tf 6I 25](#)